

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal
N°31
Décembre 2010

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....P 1

AU FIL DES RÉUNIONS..... P 2

LE PÔLE ÉCONOMIQUE DES VINCENTS...P 10

COMMUNIQUERP 11

LE COIN DES ASSOCIATIONS.....P 20

LA VIE ECONOMIQUE..... P 29

LE COIN DE L'ÉCOLE.....P 31

ETAT CIVIL.....P 35

PAGE PRATIQUE..... P 36

[illegible]

LE MOT DU MAIRE ...

Deux évènements particulièrement significatifs ont animé la fin de l'été sur notre commune. Il fallait en profiter car, partage oblige, ils ne se reproduiront pas chez nous avant plusieurs années.

Les 28 et 29 août les finales départementale et régionale du concours de labours 2010 étaient organisées, Sous-le-Serre, par les Jeunes Agriculteurs. Cette manifestation a été l'occasion de redécouvrir la volonté et le dynamisme de nos agriculteurs et plus largement, de tous ceux qui représentaient le grand quart sud-est de la France.

Mieux que les discours officiels, réaffirmant unanimement leur soutien à l'agriculture malgré les difficultés actuelles, la présence de tous ces jeunes et leur capacité d'organisation ont prouvé, si cela était encore nécessaire, qu'il s'agissait bien d'une activité d'avenir fondamentale pour notre territoire et, au-delà, pour nourrir un peu plus de six milliards de Terriens.

Le 11 septembre le forum des associations de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette a réuni sur la place du village une trentaine d'associations venues présenter et démontrer leurs activités. Une fois encore remercions tous les bénévoles qui, inlassablement, organisent rencontres festives ou culturelles juste pour le plaisir de tous.

D'autres évènements, moins festifs, ont également marqué cette fin d'année 2010. Après la réforme des retraites, le parlement a voté la Loi sur la réforme des collectivités territoriales qui impactera notre commune mais aussi l'ensemble du territoire gapençais. Les conséquences connues vous sont expliquées dans les pages qui suivent par Michel Meunier. Les conséquences, non encore connues (périmètre de la Communauté d'Agglomération qui doit être créée autour de Gap, élargissement ou non de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette...) feront l'objet de débats entre nous et à l'extérieur de Sigoyer dans les mois qui viennent.

En attendant ces rendez-vous je vous présente tous mes vœux à l'aube de cette année 2011.

Maurice Ricard



Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à partager un moment autour du gâteau des rois

Salle des deux Céüze
Le samedi 8 janvier 2011 à 16h00

Avec la participation de la chorale des « Manque pas d'air »

AU FIL DES REUNIONS ...

Séance du 1^{er} juillet 2010

Décisions prises :

⇒ ***Projet d'assainissement collectif des quartiers de Saint-Laurent et des Courtès.***

M le Maire rappelle la nécessité d'une étude concernant l'éventuel raccordement des quartiers des Courtès et Saint Laurent au réseau existant, dont les effluents seront traités par la station d'épuration des Dômes. La capacité de celle-ci sera augmentée en fonction des besoins occasionnés par les projets.

Par ailleurs, la station d'épuration des Guérins doit être réhabilitée ou reconstruite. La Municipalité demande à Monsieur le Président de la CCTB de lancer également l'étude relative à la faisabilité de ce projet. Il rappelle que les stations d'épuration sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Les travaux qui pourront être réalisés au vu des préconisations des études, doivent être confiés à un maître d'ouvrage délégué. Le maire propose de solliciter de la CCTB une étude des coûts d'extension des réseaux et, le cas échéant, une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dont les modalités seront à étudier ultérieurement en fonction des besoins arrêtés par la commune.

Approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité

Questions diverses :

⇒ *Protection des captages de sources :*

Les acquisitions foncières sont en cours de négociation, les époux Bourricard souhaitent finaliser par un échange de terrain (partie d'un chemin vert devant leur maison contre le périmètre de protection de la source, environ 8000 m.).

Une réunion de concertation sur site avec les riverains est prévue le samedi 10 juillet. En ce qui concerne les périmètres de protection des sources des Ubacs (M. Jean) et des Roses (Consorts Ligozat), la commune négociera sur la base du coût moyen des terres agricoles (0.50 €).

⇒ *Ecole numérique rurale :*

La convention concernant l'équipement de l'école a été signée avec l'inspection académique, le devis du projet s'élève à 14 121.17 € TTC ; l'école sera équipée à la rentrée d'un meuble mobile contenant 8 PC, d'un portable pour le poste enseignant, d'un tableau blanc interactif + vidéo projecteur mobile.

⇒ *ONF et entretien des routes forestières de Céuze :*

L'ONF a fait connaître son intention de réaliser des travaux d'entretien sur les routes forestières de Céuze (financements européens dans le cadre de la protection incendie DFCI) et souhaite faire accéder les engins par la voie rurale dont le tonnage est limité par arrêté municipal, en contrepartie, l'ONF s'engage à faire réparer la route détériorée par le passage des forestiers lors de la dernière exploitation, pour un montant de 2 000 €.

AU FIL DES REUNIONS ...

⇒ Véhicule communal :

le nouveau Partner de Peugeot a été livré, acquisition financée à hauteur de 50% par Henriette Martinez, députée des Hautes-Alpes



Séance du 23 septembre 2010

Le point sur les chantiers communaux :

⇒ *Acquisition de terrains pour la protection des captages de sources :*

Le maire rappelle les négociations qui ont eu lieu avec Mrs Jean et Ligozat, propriétaires des parcelles où sont situées les captages de sources. La commune fera l'acquisition d'une partie de la parcelle appartenant aux Ligozat (ZN 1) et d'une partie de la parcelle de M. Jean (F47).

Les échanges de terrain avec les époux Bourricard pour le captage de la source de Prablandier ont été négociés et feront l'objet d'un document d'arpentage .

Le maire rappelle que la convention de captage de la source "mère de l'Aygue" a été signée avec l'ONF et qu'elle prend en compte les servitudes liées à la DUP du périmètre rapproché de la source ; la commune sera redevable à la signature des redevances 2009 (600€), 2010 (600€), des frais de dossier (90€) et de l'indemnité "d'expropriation" (424€). Ainsi les travaux de clôture et débroussaillage pourront être réalisés.

⇒ *Voirie :*

<i>Voirie communale</i>	<i>Coût HT : 21 113 €</i>	<i>A charge pour la com- mune : 11 613 €</i>	<i>Observations</i>
<i>Route des coqs Bi-couche</i>			<i>La réfection de la partie supérieure de cette voie sera réalisée en 2011.</i>
<i>Route des Parots</i>			<i>Revêtement en enrobé dans le hameau</i>

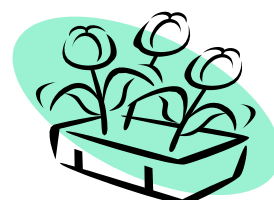
AU FIL DES REUNIONS ...

<i>Voirie rurale</i>	<i>Coût HT : 26 372 €</i>	<i>A charge pour la commune : 14 610 €</i>	<i>Observations</i>
<i>Chemin N°20 : Vollaie (enrobé)</i>			<i>Traitement fait dans la continuité de la voirie de Neffes</i>
<i>Chemin N°5 : les Boi- rons</i>			<i>Bi-couche</i>
<i>Chemin N°6 : les Rois</i>			<i>Bi-couche</i>
<i>Chemin N°7 : Grosjean serre des joncs</i>			<i>Bi-couche</i>
<i>Chemin N°13 Prachard partie basse</i>			<i>Bi-couche</i>
<i>Chemin N°5 : Surville</i>			<i>Bi-couche</i>
<i>Chemin N°25 : dessous le serre</i>			<i>Bi-couche</i>
<i>Chemin des graviers : (bi couche) Hors programme CCTB</i>	<i>3 650 €</i>	<i>1650 €</i>	<i>L'arrêté de circulation (moins de 13T) est de nouveau en vigueur. (et 2000€ de l'ONF dans le cadre des travaux de la défense incendie)</i>

Travaux cimetière

Travaux allée basse du cimetière communal	Arrondi €	Observations
<i>Coût HT</i>	<i>41 312 €</i>	<i>Travail réalisé de façon satisfaisante , délai respecté</i>
<i>Subventions FSL et CG05</i>	<i>23 963 €</i>	
<i>Particip. des concessionnaires</i>	<i>5 257 €</i>	
<i>Part communale</i>	<i>20 247 €</i>	

Quelques petits travaux à terminer, prévoir l'achat de bacs à rosiers, pour remplacer quelques thuyas enlevés à la demande de concessionnaires



AU FIL DES REUNIONS ...

⇒ *Acquisition d'une fraise à neige :*

Le conseil municipal a voté l'acquisition d'une fraise à neige auprès des Ets Cointe / fraise Honda 11 cv : 7622 TTC ; ce modèle utilisé depuis 6 ans par le foyer des Guérins semble correspondre à nos besoins.

M. Pierre Bernard Raymond, Sénateur a alloué une somme de 3000 euros pour le financement de cette acquisition.



Séance du 21 octobre 2010

⇒ *Enduro Family des villages perchés :*

Suite à cette manifestation, certains riverains ont fait part de leurs "déconvenues" : manque d'information, dégradation des chemins, risque d'accident, et incivilités... Des conseillers craignent que cette manifestation pérennise l'ouverture des chemins verts aux véhicules à moteurs. Le conseil se prononce défavorablement au passage de cette manifestation sur le territoire communal au moins pour l'année 2011.

⇒ *Escalier maison Lagarde:*

Michel Meunier, 1^{er} adjoint, donne lecture du courrier de Mme Lagarde concernant la dégradation de l'escalier desservant le jardin, Eric Gerbaud se charge de vérifier l'état de délabrement de l'édifice et de proposer une solution. Les employés communaux pourraient installer un escalier en métallerie, plus rapidement mis en œuvre et qu'il ne serait pas nécessaire de déneiger.

⇒ *Service minimum d'accueil :*

concernant la mise en place du service minimum d'accueil des élèves lors des grèves d'enseignants et sachant qu'il n'est pas fait obligation pour les petites communes, le conseil municipal maintient sa position de refus en raison du manque de moyens financiers, humains qualifiés, et fondamentalement par éthique.

AU FIL DES REUNIONS ...

Séance du 25 novembre 2010

Décisions prises :

⇒ *Projet d'aliénation d'une partie du CRV N°10 dit chemin d'Ocurse aux Guérins -
Procédure d'enquête publique :*

Le maire rappelle qu'il convient de définir la procédure d'enquête publique afin de pouvoir aliéner une partie du domaine public.

M. Le Maire expose à l'assemblée que la commune est propriétaire du chemin rural vert N° 10, dit « chemin d'Ocurse », qui longe les parcelles cadastrées A 139, 140, 142, 527,568, 627 et F26, 27,29.

Ce chemin n'est pas affecté à l'usage du public : il n'est ni utilisé comme voie de passage, ni inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, et il ne fait pas l'objet d'actes de surveillance ou de voirie, tels que visés à l'article L 161-2 du Code rural.

Aussi, ce chemin ne présente pas d'enjeux d'intérêt communal, il est donc susceptible d'être aliéné à titre onéreux, notamment au profit de riverains qui en feraient la demande. Il y a lieu de procéder au déclassement de cette voie avant cession.

Le maire propose d'engager la préparation de cette procédure nécessaire à l'ouverture d'une enquête publique ; les modalités de cette enquête seront fixées par arrêté du maire tel que prévu par les articles L 161-10 du Code rural et R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière.

Adopté à l'unanimité.

⇒ *Levée d'option anticipée du crédit bail par M.Mme Pierre Busin :*

M. Le Maire expose à l'assemblée que la commune de Sigoyer, afin de redynamiser le tissu économique et social de son territoire, pour un développement global a fait édifier une ferme relais avec atelier caprin, stockage de l'alimentation, fromagerie, local de vente et salle pédagogique sur un terrain agricole de 2000 m² afin de la mettre à disposition d'un jeune agriculteur suivant la formule de crédit bail communal.

Ce crédit bail communal a été signé le 30 janvier 2006 avec M.Mme Pierre Busin, preneurs, complété par un avenant signé le 2 mai 2008

Par courrier en date du 02 décembre 2009, M.Mme Busin ont fait la demande d'une levée d'option anticipée du crédit bail

Considérant que l'objectif est atteint (pleine activité de la ferme et dynamisme des locataires), conformément à l'article 8 du crédit bail, le conseil se prononce favorablement à cette levée pour un montant de 75 630 euros (capital restant dû sur l'emprunt majoré des intérêts 2010) ; tous les frais annexes (notaires, financiers et administratifs) seront pris en charge par le preneur.

Adopté à l'unanimité.

AU FIL DES REUNIONS ...

⇒ Suite à donner au jugement du Tribunal administratif (requête en annulation de la commune de Sigoyer / Préfecture des Hautes-Alpes) :

Historique : Suite au projet d'aménagement de la station de Céüze et de création d'une réserve collinaire sur le marais de Raux, le conseil municipal a chargé Maître Millias, avocat à Briançon, de déposer auprès de M. Le Préfet des Hautes-Alpes une demande de recours gracieux en annulation de l'arrêté du 2 novembre 2006 avec si nécessaire une procédure de référé devant le tribunal administratif

Par ordonnance rendue le 15 mai 2007, le tribunal administratif de Marseille a ordonné la suspension de l'exécution des mesures concernant l'aménagement de la station de Céüze (récépissé préfectoral du 20.10.2006, arrêté préfectoral du 2.11.2006 fixant les prescriptions particulières applicables à la réserve d'altitude de Raux à Manteyer et décision implique de rejet de recours gracieux formé par la commune).

La Préfecture des Hautes-Alpes a demandé le 16 juillet 2009 au TA de rejeter la requête présentée par la commune de Sigoyer en vue d'obtenir l'annulation des mesures citées ci-dessus

Enfin, le jugement rendu le 19 octobre 2010 par le TA rejette la requête en annulation de la commune de Sigoyer

Le maire rappelle au conseil municipal que la notification de ce jugement en date du 21 octobre 2010 fait courir le délai d'appel de deux mois.

Il rappelle que les élus de Sigoyer ne se sont jamais opposés au projet de développement de la station de Céüze, mais sont seulement soucieux de l'approvisionnement en eau potable de la commune.

Il présente l'étude du bureau Sommival sur le développement de Céüze qui propose des activités de pleine nature dans une station 4 saisons, « sans canon à neige ». Ce changement de cap permet de penser que le projet précédent n'a plus lieu d'être.

Pour continuer la procédure, il faudrait apporter de nouveaux éléments techniques, à baser sur des thèses géologiques appliquées au massif de Céüze et faire valoir la directive Natura 2000.

Certains conseillers pensent que l'on n'a pas véritablement d'éléments nouveaux à opposer, et que l'actuel projet semble abandonné (le projet de reconversion ne fait plus référence aux canons à neige) ; il convient plutôt de se réserver pour une nouvelle procédure au cas où notre approvisionnement en eau potable serait de nouveau menacé par un autre projet.

Rassuré de voir les différents partenaires du développement de Céüze s'investir dans un nouvelle dynamique qui va dans le bon sens, avec les activités de pleine nature, Maurice Ricard craint que l'appel ne soit perçu comme un acte de défiance par les élus qui souhaitent le développement du massif dans cette nouvelle direction.

Stéphane Raizin, indépendamment de l'aspect politique, s'élève contre une volonté d'élus de passer en force un projet en dehors des lois et, par principe, propose de relever l'appel.

L'appel est soumis au vote :

Pour : 2 + 1 procuration , Abstention : 1, Contre: 6 +1 procuration

Le conseil municipal ne relèvera pas l'appel devant la cour administrative d'appel de Marseille.

AU FIL DES REUNIONS ...

⇒ **Opérations groupées d'assainissement collectif** - Partenariat et groupement de commandes avec la CCTB.

(L'étude demandée par la commune concerne l'extension de la STEP des Dômes et le réseau du quartier Saint Laurent)

Le maire rappelle la demande de la Commune de Sigoyer, prise par voie de délibération en date du 1^{er} juillet 2010, et dont l'objet est de réaliser, si les études concluent à la faisabilité du projet, des travaux d'assainissement collectif. Il expose que ce projet, de par sa nature, suppose une coordination entre la Commune et la Communauté de Communes, respectivement maîtres d'ouvrages pour les réseaux et pour les unités de traitement.

Il convient de conclure un partenariat entre les 2 entités publiques afin de solliciter de concert les financements potentiels, et de constituer un groupement de commandes afin de lancer une consultation portant sur l'intégralité des besoins.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

⇒ *Compte rendu du conseil d'école du 9 novembre 2010 :*

L'effectif de la prochaine rentrée scolaire est satisfaisant, 54 enfants recensés.

L'école est désormais fermée pendant les heures de classe, un carillon a été installé pour prévenir toute entrée en dehors de ces horaires.

Le nouveau projet d'école est lancé pour 3 ans, le matériel de l'ENR a été livré, les sorties de ski de fond se feront aux Guérins plus une à Bayard (le matériel sera prêté gratuitement aux enfants de l'école par l'association neige et montagne des 2 Céüze), la cabane à grimper sera prochainement installée.

A la demande de Mme Bourges, directrice, un ordinateur portable sera mis à sa disposition dans le bureau de la Direction, pour la gestion administrative de l'école, exclusivement.

AU FIL DES REUNIONS ...

⇒ *Fonctionnement de la station des Guérins :*

Les employés communaux préparent la station, remplacement de roulements, mise en place des perches, vérifications diverses.

Suivant l'enneigement, l'ouverture pourra être envisagée le lundi 27 décembre jusqu'au vendredi 31 ; pas d'ouverture le 1^{er} et 2 janvier 2011, ensuite ouverture les mercredi, samedi et dimanche, et tous les jours des vacances scolaires de la zone PACA, de 10H à 16H.

La tarification reste inchangée pour la saison 2011, soit :

- ♦ *Demi-journée : 3 euros*
- ♦ *Journée : 6 euros*
- ♦ *Saison : 20 euros*

Le maire informe le conseil du changement de bureau de l'association "Neige et Montagne des 2 Céüze" qui s'occupera cette année encore des locations de matériel, à la maison de la station.



Le Pôle économique des Vincents ...

En réalisant ce lotissement, la municipalité avait pour objectif de redynamiser la commune tant du point de vue économique que du point de vue démographique. Cette opération a permis à 6 jeunes couples de s'installer sur notre territoire, tous les lots ayant trouvé preneur.

Tous les corps de métier sont représentés : menuisier, électricien, commerçant, plombier, maçon et paysagiste. L'on ne peut que se féliciter de cette réalisation avec des enfants à venir pour assurer la pérennité de l'école et des artisans de proximité à la disposition des sigoyards.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
- Acquisition foncière - Frais de notaire - Honoraires géomètre - Honoraires architecte - Travaux divers de voirie	82 500,00 € 2776,14 € 7329,24 € 12 735,35 € 4 969,38 €	- Vente 5 lots - Subvention / acquisition foncière - Participation aux travaux de viabilisation (lot privé)	300 440,00 € 15 100,00 € 40 800,00 €
<i>Travaux de viabilisation</i> - Frais d'appel d'offre - Ent. Abrachy - Ent. Azur Travaux - Ent. ERDF - Ent. France Télécom - Frais divers (fournitures)	1021,07€ 151 839,73 € 32 874,46 € 38 757,48 € 6 768,56 € 480,79 €		
<i>Total des dépenses</i>	342 052,20 €	<i>Total des recettes</i>	356 340,00 €

D'un point de vue financier, l'objectif de proposer des terrains abordables (40 € le m²) sans que cela ne grève les finances communales a été atteint, l'opération se clôture sur un léger excédent de 14287,80 €.

Jacques Michalino f

COMMUNIQUER ...

LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES UNE DISPARITION EXPLIQUÉE...

La disparition des **Conseillers Généraux** est l'aspect le plus connu de la réforme des collectivités territoriales adoptée par les députés puis les sénateurs, par **la loi du 16 décembre 2010**, publiée au journal officiel du 17 décembre 2010. Cette réforme va bien au-delà en redéfinissant un nouveau découpage administratif de la France.

Cette réforme vise essentiellement à réduire le nombre de collectivités territoriales en incitant les communes et communautés de communes à se regrouper puis à fusionner et à redéfinir les missions des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux ainsi que les modalités d'élection des élus siégeant dans ces instances.

La première conséquence pour les citoyens électeurs, sera la réduction du nombre d'élus et de nouvelles modalités électorales.

1.- Au niveau du Département et de la Région

En mars 2011, ce sera la dernière fois que vous serez amenés à élire « le Conseiller Général » dans notre canton, le siège de celui-ci étant renouvelable. C'est en mars 2014 que vous serez à nouveau appelés aux urnes pour élire « **Le Conseiller Territorial** ».

En effet à cette date les Conseillers Généraux (siégeant au Conseil Général du département des Hautes-Alpes) et les Conseillers Régionaux (siégeant au Conseil Régional de la Région PACA) disparaîtront et seront remplacés par le « Conseiller Territorial » appelé à siéger dans les deux assemblées.

Cette mesure phare de la réforme a pour but de *«désigner, par une même élection, les conseillers siégeant à la fois dans les instances régionales et départementales»*

Cette mesure va aussi aboutir à diviser environ par moitié le nombre d'élus. En métropole Il y aura dès lors seulement quatre mille conseillers territoriaux dont deux mille seraient également conseillers régionaux. Ainsi, pour notre département, le Conseil Général ne devrait accueillir que quinze Conseillers Territoriaux contre trente Conseillers Généraux aujourd'hui.

Une autre conséquence est la suppression pure et simple des cantons. D'ici 2014, j'aurai l'occasion de revenir sur les modalités de l'élection des nouveaux Conseillers Territoriaux.

2.- Au niveau de la Commune

En mars 2014 vous serez appelés à renouveler le Conseil Municipal. Si ses missions sont inchangées, la loi conforte cependant la commune comme cellule de base de l'organisation du territoire en conservant la clause de compétence générale mais en l'incitant à mutualiser ses ressources et à déléguer des missions dans le cadre d'une intercommunalité élargie.

Par ailleurs toutes les communes de plus de cinq cents habitants, ce qui est le cas de Sigoyer, voient le mode de scrutin des conseillers municipaux profondément modifié.

COMMUNIQUER ...

LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, suite

Dorénavant les membres du conseil municipal seront élus au **scrutin de liste à deux tours** avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sachant que le nombre de conseillers municipaux serait porté de 15 à 16.

Les électeurs n'auront pas le droit d'ajouter ni de supprimer des noms de la liste ainsi que de modifier l'ordre de présentation. Toute surcharge ou rature entraînera la nullité du bulletin.

1^e cas - Si une liste obtient la majorité absolue au premier tour (la moitié des suffrages exprimés obtenus) :

- Cette liste obtient la moitié des sièges à pourvoir ;
- Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (sauf celles qui ont obtenu moins de 5% des suffrages exprimés) à la représentation proportionnelle.

2^e cas - Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour un deuxième tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés peuvent s'y présenter. Dans ce cas, la liste qui obtient au second tour le plus de voix se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les sièges restants sont répartis à la proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5% des voix.

Autre nouveauté à l'occasion des élections municipales, les électeurs seront amenés à élire en même temps que les conseillers municipaux, **les délégués siégeant au Conseil Communautaire**, instance délibérante de la Communauté de Commune.

Sur les listes municipales, les candidats au conseil communautaire seront dits « fléchés », c'est-à-dire mentionnés en qualité de futurs conseillers communautaires. Leur nombre sera arrêté avant les élections conformément à la législation en vigueur.

Il faut aussi ajouter un élément important à respecter, celui de la parité dans les différentes instances, celui de la parité hommes-femmes.

3.- Au niveau de la Communauté de Communes

Notre communauté de commune, la CCTB (Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette) va devoir aussi évoluer. L'Etat incite très fortement à des regroupements et fusions de Communautés de Communes.

Le nombre de communautés de communes du département devrait être divisé par deux. Les élus de la CCTB n'ont pas attendu l'échéance de 2013 pour réfléchir à de nouvelles orientations. Si pour le moment, une majorité d'élus s'oppose à la fusion dans une communauté d'agglomération avec Gap, l'idée d'un élargissement à d'autres communes du secteur, n'est pas écartée.

Le nouveau Conseil Communautaire verra aussi son nombre de représentants réduit à 22 contre 47 membres aujourd'hui (délégués désignés par le Conseil Municipal de chaque commune: 3 conseillers titulaires par commune, 6 pour Tallard et 5 pour la Saulce.

COMMUNIQUER ...

LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, fin *provisoire*

4.- D'autres structures nouvelles

La réforme des collectivités territoriales apporte aussi d'autres grandes modifications dans l'organisation du territoire mais je ne ferai que de les citer, ne voulant pas alourdir la présentation par des questions qui ne vont pas toucher directement notre vie quotidienne.

Il faut citer d'abord la création des onze premières « **Métropoles** » : Lyon, Lille, Bordeaux, Marseille, Toulouse, Nantes, Nice, Strasbourg, Rouen, Toulon, et Rennes, lesquelles pourraient exercer certaines compétences dévolues aujourd'hui aux départements.

Pour les collectivités moins importantes, les communes sont fortement incitées à se regrouper au sein de **communautés urbaines** ou de **communautés d'agglomération**.

Les petites communes sont invitées à fusionner en « **Communes Nouvelles** ». Ce devrait être le cas des communes du Dévoluy autour de St-Etienne-en-Dévoluy.

Enfin toutes les communes devraient adhérer à un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale** (EPCI) type Communauté de Communes ou autre cité ci-dessus.

5.- Le calendrier de la réforme

- **fin 2011** : Le projet de réorganisation territoriale du département (création de la Communauté d'agglomération de Gap, fusion d'EPCI, etc... devrait être arrêté par une commission départementale et présenté au Préfet.

- **2012-2013** : Le Préfet initie par arrêté tout projet de création, de fusion, de modification d'EPCI.

- **1^{er} juin 2013** : La carte de réorganisation intercommunale doit être achevée. A partir de cette date, le Préfet peut rattacher une commune isolée à un EPCI.

En conclusion, aux élections de 2014, nous aurons donc à élire nos conseillers « nouveaux » suivant les nouvelles modalités imposées par la loi. D'ici là, je pense que nous aurons l'occasion de reparler des conséquences de la réforme car il est un aspect que je n'ai pas abordé ici, le sujet étant déjà assez lourd, c'est d'une part les compétences des nouvelles collectivités et l'aspect financier et budgétaire de la réforme.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et réactions.

Michel MEUNIER

NB: La présente loi a été publiée au Journal officiel du 17 décembre 2010, et immédiatement applicable, hormis l'article 6, annulé par le Conseil Constitutionnel dans son arrêt du 9 décembre, suite au recours d'un certain nombre d'élus socialistes contestant le manque d'égalité entre régions quant au tableau du nombre de sièges dans les différents EPCI. Cet article devra être revu et à nouveau soumis au vote des parlementaires.

COMMUNIQUER ...

Le Passage à la TNT (Télévision Numérique Terrestre) qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6), et son remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre)

Les avantages du numérique

+ de chaînes: jusqu'à **18 chaînes nationales gratuites** (les chaînes historiques en version numérique + les 12 nouvelles chaînes nationales) **dont certaines en HD** (Haute Définition = meilleure qualité d'image) auxquelles s'ajoutent des chaînes locales. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.

+ de qualité: une meilleure qualité de réception d'image et de son.

Pourquoi fait-on cela? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences utilisées pour créer de nouvelles chaînes, diffuser plus de chaînes en HD, développer la radio numérique et généraliser l'accès à Internet mobile haut débit sur l'ensemble du territoire. Cette évolution est un mouvement international. Plus de cent pays font de même.

En France, la loi du 5 mars 2007 sur la télévision du futur fixe le cadre juridique permettant à tous les Français d'avoir accès à la télé numérique.

Que va-t-il se passer?

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel déploie, depuis mars 2005, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) sur le territoire français et a pour objectif, conformément à la loi, de couvrir 95% de la population le 30 novembre 2011. Les émetteurs TNT qui ne sont pas encore allumés seront donc progressivement mis en service.

Pour les Hautes-Alpes et en particulier SIGOYER, la télévision analogique cessera de fonctionner le 5 juillet 2011, au soir; par contre la TNT fonctionne déjà, depuis mars 2009 mais les émetteurs seront réajustés.

Qui est concerné?

1er cas : Vous êtes concerné(e) si vous recevez, sur un poste au moins, la télévision via une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Trois mois avant la date du passage à la télé tout numérique de notre région (le 5 juillet 2011), vous verrez défiler un bandeau d'information sur les téléviseurs que vous devez adapter.

A noter que la plus grande majorité des habitations de Sigoyer peuvent recevoir dès maintenant la TNT avec ses 18 chaînes gratuites, sous réserve d'avoir un téléviseur récent (postérieur à 2008) ou un décodeur. L'antenne râteau doit être orientée en direction de l'émetteur du Mont Colombis.

Si vous recevez déjà la TNT, vous devrez chercher les nouveaux canaux de diffusion des chaînes le jour de l'arrêt de l'analogique dans notre région.

COMMUNIQUER ...

Le Passage à la TNT , suite

2^e cas : Vous n'êtes pas concerné(e) :

si vous recevez la télévision avec une parabole.

Que faut-il faire?

Avant l'arrêt de l'analogique:

vérifiez si chacun de vos postes peut recevoir les signaux numériques. Si ce n'est pas le cas, adaptez-les.

Combien ça coûte?

IMPORTANT!

Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision :

les téléviseurs munis d'une prise PériTel (ceux achetés après 1981) peuvent être reliés à un adaptateur TNT. Les téléviseurs vendus aujourd'hui ont la TNT intégrée. Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1^{er} décembre 2008 possèdent un adaptateur TNT HD intégré.

Réception et antennes

1.-Vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective : cette antenne doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Avant d'entreprendre des achats, contactez votre propriétaire ou syndic pour vérifier cette compatibilité.

2.- Vous habitez une maison individuelle : dans quelques rares cas, vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne. Si vous êtes hors zone de couverture de la TNT, vous devrez choisir un autre mode de réception, comme le satellite. Demandez conseil aux professionnels.

Combien ça coûte?	
Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €
Adaptateur TNT double tuner	de 50 à 100 €
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	de 100 à 150€
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT+ parabole + installation	à partir de 280 €
Offre payante : décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement
Prix TTC donnés à titre indicatif	

COMMUNIQUER ...

Le Passage à la TNT, fin

A qui m'adresser?

Choisissez des professionnels des magasins et antennistes agréés.

Ils ont signé la charte de confiance «Tous au numérique » et se sont engagés à vous guider et à proposer des prestations de qualité au prix du marché.

Ai-je droit à une aide?

1.- Une aide financière

Pour les foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau, sous certaines conditions de ressources :

- **en zone de couverture TNT**, pour les foyers exonérés de redevance : aide maximale à l'équipement de 25 € et aide maximale pour l'adaptation éventuelle de l'antenne de 120 €.
- **hors zone de couverture TNT**, aide maximale de 250 € pour l'installation d'une réception satellite.

2.- Une aide technique

Un accompagnement renforcé pour les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap > 80%): mise en service et réglage du poste principal, à domicile et sur rendez-vous.

!!! Chacune de ces aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer

Pour en bénéficier :

Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître précisément leurs conditions d'attribution, contactez le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

Méfiez-vous du démarchage à domicile. En cas de doute, contactez-nous.

Conservez précieusement les originaux de vos factures et tickets de caisse, ils vous seront demandés pour bénéficier de l'aide financière.

Nous vous précisons que TDF vous informera directement par courrier au cours du premier trimestre 2011 et vous adressera la documentation nécessaire pour passer à la TNT.

Pour plus d'information vous pouvez appeler le **0970 818 818** (prix d'un appel local) ou vous connecter à **www.tousaunumerique.fr**

En espérant que ces quelques pages vous soient utiles, nous restons à votre disposition pour toute information ou conseil supplémentaire et nous vous souhaitons une excellente réception de la TNT.

Michel MEUNIER

COMMUNIQUER ...

Le Très Haut Débit internet.

Internet est un outil fabuleux et ses usages se développent de plus en plus: culture, commerce en ligne, télévision, réseaux sociaux, etc...

Les informations présentées sont de plus en plus riches et le moindre site internet regorge de photos, vidéos et autres données dont le « poids » exige des débits en ligne de plus en plus élevés.

Sur les 10 dernières années, les opérateurs de télécommunication ont mis en oeuvre la technologie ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line ou Ligne d'Abonné Numérique Asymétrique) qui s'appuie sur l'utilisation du réseau téléphonique, ou plus précisément la portion dite « Boucle Locale » de ce réseau, c'est-à-dire la paire de fils de cuivre qui relie chaque installation au central téléphonique. Grâce à cette technologie les débits ont été multipliés par 400 environ, soit 20 Mb/s (20 megabits par seconde)

C'est un bond considérable mais si on se place sur le long terme, il faut mettre en oeuvre de nouvelles technologies encore plus performantes.

Pourquoi cette croissance, comparable par ailleurs à celle de la puissance des ordinateurs de bureau, est-elle nécessaire?

Parce que les informations transportées sont de plus en plus volumineuses (la télé haute-définition) et il y a de plus en plus d'utilisateurs sur le réseau.

D'autre part, l'augmentation des débits offre des possibilités d'usages nouveaux (interactivité, temps réel, délocalisation du stockage d'information, etc...) que les fournisseurs de services s'empressent d'implémenter et proposer à leurs clients.

Cette situation fait d'ailleurs polémique, les opérateurs qui investissent dans les réseaux supports d'internet (France Telecom, Free, SFR, etc..) reprochant aux fournisseurs de services (Google, Facebook,...) de profiter de ces réseaux et d'empocher des dividendes sans y investir le moindre centime.

Nous allons donc vers le Très Haut Débit que la plupart des acteurs définissent aujourd'hui comme étant les débits compris entre 20 et 100 mb/s, voir plus. Et si possible symétriques: en effet, si la consultation d'un site internet se contente d'un débit asymétrique, les nouveaux usages (interactions entre internautes, visioconférence haute-définition, etc..) exigeront pour la plupart la symétrie des débits.

COMMUNIQUER ...

Le Très Haut Débit internet, suite.

Les caractéristiques physiques du cuivre ne sont pas adaptées à de tels débits. Il faut se tourner vers d'autres supports. Les réseaux radio mobiles de 4ème génération (4G) permettront de monter la barre un peu plus haut que le cuivre mais la Fibre Optique (*) reste le support qui permettra d'atteindre et de dépasser les 100mb/s, compte-tenu de sa maturité industrielle et sa capacité d'évolution.

La FO n'est pas une innovation récente. Elle est utilisée dans les réseaux des opérateurs depuis au moins 20 ans pour relier entre eux les Noeuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) les plus importants. Y compris dans notre département des Hautes-Alpes, ce que peu de gens savent.

A ceux qui s'imaginent, ou se laissent convaincre, qu'il suffit, pour amener le très Haut Débit dans chaque foyer, de rajouter des Fibres Optiques dans les vallées (là où il y en a déjà d'ailleurs) autant dire tout de suite qu'ils se trompent.

En vérité, il faut doubler le réseau Boucle Locale cuivre par un réseau de Fibre Optique (voire le remplacer à terme): c'est-à-dire raccorder, à partir du NRA, chaque foyer de chaque village par une fibre optique. C'est le FTTH « Fiber To The Home » ou « Fibre jusqu'à la maison ». C'est un énorme chantier, surtout dans les zones rurales compte-tenu de la dispersion de l'habitat, estimé à 40-50 milliards€ pour l'ensemble du territoire national.

En France, l'ARCEP (**) a découpé le territoire en 3 zones en fonction de leur densité de population. Dans les zones denses elle estime que les investissements doivent être réalisés exclusivement par les opérateurs privés étant donné que ces zones sont reconnues comme rentables. Plusieurs grandes villes sont en cours d'équipement FTTH (Marseille, Nice,..)

Dans les zones moyennement denses et peu denses (les Hautes-Alpes par exemple) l'ARCEP estime que les collectivités et l'état peuvent intervenir financièrement s'ils souhaitent accélérer le processus de déploiement, notamment en mettant en oeuvre des solutions intermédiaires de montée en débit utilisant la fibre sur une partie seulement de la boucle locale. Par exemple le FTTN (« Fiber To The Node » ou « Fibre jusqu'à la sous-répartition »).

COMMUNIQUER ...

Le Très Haut Débit internet, fin.

Dans cet esprit, les départements et régions élaborent, pour leur territoire, un « Schéma Directeur territorial d'aménagement Numérique » qui vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé. Il recense les infrastructures et réseaux numériques et présente une stratégie de développement permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

A suivre...

Vincent Fernandez

Pour plus d'informations consulter:

- Le site de l'ARCEP: www.arcep.fr
- Dossiers animés pédagogiques http://www.francetelecom.com/fr_FR/outils/boites/flashcards/index.jsp
- De la documentation sur la fibre optique www.arcep.fr/fibre

(*) Fibre optique: Fil de plastique ou de verre très fin qui transporte l'information sous la forme d'impulsions lumineuses, sur de grandes distances sans affaiblissement et insensible aux perturbations électriques. Un câble de FO regroupe plusieurs fibres. La capacité en débit d'une fibre optique se mesure en Gb/s (Gigabit par seconde)

(**) L'Europe ne considère pas le haut-débit Internet comme un service public et a donc confié son développement aux entreprises du secteur privé, avec toutefois une régulation par pays. En France, le régulateur est l'ARCEP, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, chargée d'instaurer une concurrence saine et durable dans ce domaine.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

FOYER D'ANIMATION DE SIGOYER



Le **Dimanche 10 Octobre 2010**, comme à l'habitude, avait lieu le Tournoi de Football annuel.

Ambiance conviviale et sportive. Le Foyer remercie tous les participants ainsi que les bénévoles pour la mise en place de cette journée.

Félicitations à l'équipe des seniors de Sigoyer qui remporte élégamment ce tournoi.

Le **Samedi 20 Novembre**, 3 jours après la journée officielle nationale et maintenant internationale, Sigoyer fêtait également le Beaujolais nouveau.



Une réussite pour cette soirée qui rassemblait plus de 70 personnes.

L'ambiance musicale tenait les fêtards éveillés jusqu'à 2h 30 du matin.

Merci à tous les présents et les fidèles bénévoles pour la préparation de cette soirée.

Les prochaines animations organisées par le Foyer pour la fin d'année 2010 et l'année 2011

- 31 décembre 2010 : Réveillon de la Saint Sylvestre.
- 23 janvier 2011 : Super Loto du Foyer
- 4 et 18 Février 2011 : Tournoi de Mounes
- 4 mars et 18 mars : Tournoi de Mounes
- 1^{er} avril et 15 avril : Tournoi de Mounes
- 30 avril 2011 : Concert
- 22 mai 2011 : Pique-nique champêtre à Vière
- 31 mai 2011 : Grande première, Fête des Voisins
- 25 juin 2011 : Fête du Village

Merci à toutes et tous

L'équipe du Foyer

Association Neige et Montagne des Deux Ceüse



Les chutes de neige précoces ont inauguré la nouvelle saison hivernale 2010 2011

Le bureau renouvelé fraîchement, vous accueillera avec plaisir pour partager notre passion des sports de glisse.

Nous tenons avant toute chose à remercier les personnes ayant apporté leur aide au cours de l'année précédente et qui ont contribué à faire vivre l'association. C'est aussi l'occasion de rappeler que sans bénévoles notre association ne pourrait fonctionner.

Ainsi nous faisons appel à tous ceux et celles qui souhaiteraient venir renforcer notre équipe.

L'ouverture de la station des Guérins est prévue le 27 décembre 2010 si l'enneigement le permet et nous serons aussi au rendez vous pour cette première journée de glisse. Les bénéfices des années précédentes nous ont permis de renouveler et de proposer à la location plus de matériel afin que vous ayez un plus large choix.

Notre action cette saison se concentrera bien sûr sur la location, mais nous préparons aussi d'autres manifestations. Nous vous informerons en temps venu de leur mise en place (carnaval , randonnées en raquette, ski de fond etc...), et ce par voie d'affichage.

Enfin toutes les personnes souhaitant nous rejoindre ou proposer des idées, faire des suggestions, que l'association pourrait mettre en place sont les bienvenues.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

ASSOCIATION LOI 1901
INFORMATION ECOUTE SOUTIEN

I. E. S.

Geneviève Voyeret - Le Pont des roses - 05130 SIGOYER

Une pensée d'Omar Khayyâm – savant et poète persan (1050-1123)

Cette roue sur laquelle nous tournons est pareille à une lanterne magique.

Le soleil est la lampe ;

Le monde l'écran ;

Nous sommes les images qui passent ...

Nous avons dû renoncer à nos animations programmées courant 2010.

JOURNEE DEBARDAGE :

Jacques BICAN, bûcheron de l'équipe très unie qui travaillait en grande amitié depuis plusieurs années, a été victime d'un accident mortel, sous les yeux de ses compagnons.

Il était impensable de reconduire cette journée sans lui.

JOURNEE DECOUVERTE DE CEUZE :

Le printemps tardif a rendu la préparation très difficile, des ennuis physiques de notre guide nous ont obligés à reporter cette sortie.

HIPPODROME DE MARSEILLE (prévu en décembre 2010)

Le coût du restaurant panoramique étant très élevé, nous avons décidé de reporter à 2011 afin que chacun puisse choisir la restauration à sa convenance. Compte tenu que certaines sont à l'extérieur, la saison est devenue primordiale.

Néanmoins, toute l'organisation est au point.

Nous sommes heureux de vous informer qu'une union d'associations est à l'étude. L'intention de cette union est de développer un éventail de possibilités s'ouvrant dans différents domaines.

Elle sera proposée aux votes de nos membres lors de notre prochaine assemblée générale courant mars 2011.

Des personnes solidaires nous ont rejoints, très sensibles à nos informations, écoutes et soutiens. Elles nous confortent dans l'orientation prise et nous encouragent à toujours faire mieux.

Vous n'entendez pas parler de nous ? TANT MIEUX !

C'est que tout ce que nous traitons est fait dans la plus grande discrétion.

UN PETIT RAPPEL :

Les personnes désirant se faire connaître peuvent s'exprimer dans l'espace réservé à cet effet dans notre bulletin « le saviez-vous ? »

Les autres personnes tenant à garder leur anonymat, mais désirant néanmoins attirer l'attention sur ce qui leur tient à cœur peuvent également s'exprimer auprès de l'association.

Les demandes sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUS DES FETES DE FIN D'ANNEE PLEINE DE BONHEUR.

A votre écoute :

Tel. 09.64.02.28.63 - iessigoyer@orange.fr - fax 04.92.57.89.66

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Club des Aînés

Dimanche 22 août 2010

Une belle journée, organisée avec le club de la Freissinouse, nous a permis de découvrir une partie de la Drôme provençale. 29 personnes ont participé à cette sortie.

Après un ramassage à Gap, Sigoyer et La Freissinouse par les cars Bernard, nous voici partis en direction de Nyons (Le petit Nice) où une pause café était organisée.

Vers 10 heures, nous sommes arrivés sur le site de la " ferme aux crocodiles" à Pierrelatte où nous avons bénéficié d'une visite guidée. De beaux spécimens, 360 en tout, dont certains mâles crocodiles pouvant atteindre 5 mètres et peser 1 tonne.

Après une heure trente de promenade et découverte de ces reptiles, direction le restaurant "le petit santon" pour un repas simple mais délicieux. Au menu, apéritif original (kir aux épices), salade verte et gésiers, agneau de la Drôme, gratin dauphinois, forêt noire sur un coulis de framboise.

L'après midi, le chauffeur nous emmenait à Die pour visiter la cave coopérative "Jaillance" et connaître la fabrication de la célèbre clairette. Un nouveau produit "le crémant de Die" nous a été proposé lors d'une dégustation.

Chacun pouvait, selon son désir, rapporter quelques bonnes bouteilles, ce que le président, André Rambaud, a fait volontiers pour compléter le stock du club des Aînés.

Retour vers 16h30 par le col de Cabre où de beaux paysages ont pu être admirés.

Les participants se sont quittés sur la place du village vers 18h30 en souhaitant se revoir pour une autre sortie aussi sympathique et agréable.



Dimanche 10 octobre 2010

Nous nous sommes réunis à l'hôtel Muret à Sigoyer pour fêter les anniversaires des 80 et 90 ans de certains de nos membres. 61 personnes y participaient;

Après l'allocution du président un délicieux repas concocté par Claude Paul et son équipe, nous ravissait les papilles.

Louis Rambaud pour ses 80 ans, Fernande Jullien, Germaine Chardan et Raymond Para pour leurs 90 ans ont été mis à l'honneur.

Deux magnifiques corbeilles de fleurs ont été offertes aux dames et trois valisettes de vin à ces messieurs.

M. Ricard, Maire de Sigoyer, retraçait les événements survenus dans la commune en 1920 et 1930, dates de naissance de ces aînés. A. Bonnardel, quant à lui, remémorait les événements nationaux survenus à cette époque.

Les membres se sont retrouvés le dimanche 19 décembre pour le repas de Noël



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Sauvegarde du patrimoine

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer continue son bonhomme de chemin.

L'année 2011 sera une année importante. En effet, Michel Robert a réussi à identifier les passagers de l'Halifax qui est venu parachuter les containers à Céas pendant la guerre. Une cérémonie exceptionnelle se déroulera le 8 Mai 2011 au cours de laquelle les personnes présentes dans l'avion (ou leurs descendants) seront reçues à Sigoyer. Journée festive et commémorative qui nous permettra de nous souvenir et de ne pas oublier toutes celles et tous ceux qui ont donné leur vie au nom de la liberté.

L'A.S.P.S. poursuit son travail de recensement sur les anciens fours à pain de Sigoyer.

De plus deux ouvrages sont à la disposition du public :

J.F. Nicollet : notice géographique et historique sur le mandement et la commune de Sigoyer du Dou

P. Jacques Le Seigneur : histoire religieuse de Sigoyer.

L'A.S.P.S. souhaite à tous les habitants de Sigoyer des fêtes de fin d'année joyeuses et enrichissantes.

Bonne année 2011 à tous.

Jean MAERO, Président



Un four parmi tant d'autres

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Amicale des Anciens Combattants - 11 novembre 2010

Au son des cloches, le cortège rassemblé sur la place de l'église, a pris son départ pour se rendre au monument aux morts à l'entrée du village.

Monument qui matérialise le souvenir malgré le temps qui passe et qui, petit à petit, avec la disparition progressive des témoins, estompe la mémoire vécue des événements.

Deux jeunes, Mathilde et Julien, et deux anciens, Gilbert et Gabriel, portaient les drapeaux français et européens. C'est ainsi que, fidèles aux souvenirs de leurs anciens, les habitants de Sigoyer se sont recueillis.

Après l'appel des morts et les lectures des messages du ministre des anciens combattants et de l'union française des anciens combattants, Lisa, Annabelle et Justine ont lu le poème de Paul Eluard, Liberté.

L'ensemble de la cérémonie a bénéficié de la prestation d'Yves Rambaud pour l'interprétation de la sonnerie aux morts, de la Marseillaise et de l'Hymne Européen.

Le discours du Maire, Maurice Ricard, clôturait cette cérémonie.

Tous les participants se retrouvaient pour un apéritif convivial.

Hommage à Maurice Paoletti

Le 29 novembre, ont eu lieu les obsèques de Maurice Paoletti, ancien président de l'amicale des anciens combattants de Sigoyer. Un dernier hommage lui a été rendu à l'église de Sigoyer. De nombreux Sigoyards, parmi lesquels les anciens combattants et leurs drapeaux lui ont dit un dernier adieu.

C'est en mai 1988 qu'il avait succédé à M. Fernand Para à la présidence de l'amicale. Il était un des derniers représentants de la guerre de 1939-45. C'est à son initiative que l'ensemble des drapeaux européens sont présents en mairie de Sigoyer.

Auguste Borel

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Amicale des Anciens Combattants - 11 novembre 2010

Allocution du maire

Les messages que nous venons de lire rendent justement hommage aux soldats, glorieux ou anonymes pris directement dans la tourmente de la guerre.

Ces soldats avaient pour la plupart des compagnes et nous devons nous souvenir que les femmes sont toujours, elles aussi, victimes des conflits.

Dès le 7 août 1914 le Président du Conseil les exhortait à "remplacer sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille . Préparez-vous à leur montrer, demain, la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés."

Toute guerre rend la vie quotidienne des femmes plus difficile. Particulièrement pendant la Grande Guerre il faut se procurer de la nourriture au moment où les cultures sont moins productives en l'absence d'hommes, d'animaux de trait (réquisitionnés) et d'engrais. Il est aussi difficile de se ravitailler en combustible de chauffage.

Les difficultés de la vie sont accrues du fait de l'absence des hommes qui sont des maris, des fils, des frères. Elles vivent dans l'angoisse de perdre un être cher.

On décomptera 630000 veuves de guerre après le premier conflit mondial. Beaucoup resteront seules avec leurs enfants et devront se reconstruire moralement tout en assurant la subsistance de tout le foyer.

Malgré ces dures conditions les femmes ont non seulement assuré leur rôle traditionnel mais elles en ont assumé de nouveaux :

- dans les exploitations agricoles qui regroupent, alors, encore la majorité de la population,
- dans les usines, en particulier celles d'armement, on les appelait "munitionnettes",
- sur le front où les infirmières soignaient les corps et les âmes,
- à l'arrière dans tous les métiers dont les hommes étaient absents et en particulier dans les services publics.

Dans ces circonstances très difficiles elles ont gagné une place plus importante dans la société et bien mérité le début d'émancipation qu'elles ont connu au lendemain de la première guerre mondiale.

Notre devoir de mémoire et notre reconnaissance doivent aussi s'exprimer pour Elles.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Notre chorale "Manque pas d'air"

Une année qui s'enfuit.....A-t-on utilisé au mieux tous ces jours, toutes ces heures ? A-t-on réalisé un peu de ses rêves ? A-t-on mis une petite pincée de joie, d'amour, ou un petit grain de folie dans ce temps passé ? On ne sait pas On ne peut pas mesurer le sable qui doucement s'écoule. Nous on a chanté, rechanté, appris encore et encore, revenu, creusé sans cesse sur 2 notes, 3 notes, travaillé l'une après l'autre chaque phrase de notre « Missa Criolla », pour la produire à Sigoyer en première, devant notre public, non pas en Décembre, mais le 12 Février 2011 à l'église. Ce changement de date est dû en partie à l'indisponibilité de certains solistes, et cela nous permet de peaufiner encore notre chant. Petit à petit, notre groupe se solidifie. Chanter, c'est un plaisir, une envie. Mêler sa voix à un chœur est une émotion particulière et rare. Célébrer les joies et les peines en chantant, c'est la vie tout entière qui se manifeste

Sonne le 31 Décembre, carillonne le 1^{er} Janvier. Que l'année soit belle, bonne et heureuse, que la vie soit forte, et que nos chants montent haut.

Anne Marie Crévolin



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Cou Double

Une nouvelle association voit le jour à Sigoyer !

Nous avons le plaisir de vous présenter l'association Cou Double.

Emanation de l'association Les Quatre Sans Cou, cette association se consacrera aux animations mensuelles proposées dans le village.

Comme par le passé, nous tenons à la diversité des spectacles et animations proposés.

Depuis le début de l'année, nous avons déjà quelques animations à notre actif

le 19 septembre 2010 : Vide-grenier

Le vide-grenier de Sigoyer est maintenant attendu chaque année. Le nombre d'exposants ne cesse de croître.

Cette année, nous avons bénéficié d'une belle journée.

le 26 novembre 2010 : Soirée œnologique

Dégustation des Vins du Sud-ouest avec Yann Agostini, suivie d'un buffet gastronomique.

Le 18 décembre 2010 à 17 h

Magie avec Francis Decarlis

le 5 mars 2011 : Journée de la femme

>>> Spectacle de danse avec Laura Petrosino, Cie Virgule

>>> Exposition « Héroïne » de l'artiste local Nathalie Tison

>>> Concert avec Otilie

Le 25 mars 2011 : Soirée Rock celtique

avec le groupe MAELGWYN

<http://www.myspace.com/maelgwyn2>

Le 9 avril

Cie Les Barbarines avec leur spectacle musical chansonnescue et burlesque

<http://barbarines.wordpress.com>

L'organisation du festival PRINTEMPS *en cultures* sera du ressort de l'association Les Quatre Sans Cou. Notez d'ores et déjà dans vos tablettes, cette année, ce sera du 31 mai au 04 juin !

Association Cou double

coudouble@gmail.com

06 19 02 29 01

La Présidente : Brigitte Devaux - Vice-Président : Denis Mulin - Trésorière : Virginie Couviller - Trésorière adjointe : Sandrine Comte - Secrétaire : Yannick Favantines – Secrétaire adjoint : Jean-Pierre Solenghi
Et le CA : Jean-François Lataillade, Christian Bonneau, Mireille Bouteau

VIE ECONOMIQUE ...

Notre nouvelle rubrique « Vie économique »

Le comité de rédaction a introduit une nouvelle rubrique dans votre bulletin municipal. Elle a pour objectif de permettre à des entreprises installées à Sigoyer de présenter leur activité et par conséquent de se faire connaître auprès des lecteurs.

Chaque demandeur disposera d'une demi-page (format A5) pour sa présentation. Dans un premier temps, il y aura 2 demi-pages de présentation par bulletin. Ce chiffre pourra être revu à la hausse dans les prochains bulletins en cas de succès de l'opération.

La présentation est libre sous réserve que le format soit respecté et en tenant compte du fait que les couleurs ne seront pas reproduites (impression en niveaux de gris).

Néanmoins, dans un souci de clarté du message, nous invitons les entreprises à appliquer les recommandations suivantes:

- Sobriété du message
- Aérer le texte.
- Ne pas oublier les moyens de contact: téléphone, adresse mail, site internet
- Taille des polices de caractère suffisamment importante pour être lisible par tous
- Eviter les polices de caractères « exotiques »
- Elaborer la présentation en niveaux de gris (photos comprises) plutôt qu'en couleur car la transposition d'un document couleur en niveaux de gris réserve parfois des surprises.

Les présentations devront être fournies au format souhaité (A5) sous la forme d'un fichier .doc (Microsoft Word) ou .odt (Open Office).

Une entreprise qui s'est déjà présentée dans un bulletin pourra bénéficier ultérieurement d'autres présentations à condition qu'elles soient justifiées par une évolution significative de son activité.

Les demandes devront être formulées auprès de la mairie par mail à :

mairie.sigoyer@wanadoo.fr , avec la présentation en pièce jointe et seront classées dans une liste d'attente en fonction de leur ordre d'arrivée chronologique. Elle seront publiées « au fil de l'eau ».

VIE ECONOMIQUE ...

Le Pain

BOULANGERIE ALIMENTATION

RAMBAUD Jean-Pascal

☎ 04 92 57 83 25



La boulangerie RAMBAUD est une entreprise familiale installée à Sigoyer depuis 1923
Elle propose depuis toujours un pain artisanal au levain

Actuellement Jean-Pascal fabrique son pain à partir d'une farine de blé issue d'une agriculture raisonnée (pauvre en apport de fertilisant et de traitement phytosanitaire) La culture des céréales est produite dans Le Trièves (sud de l'Isère)

À la boulangerie, vous pouvez découvrir diverses tartes :

La tarte à l'ancienne : élaborée à partir de pâte levée et fourrée de confiture

La tarte sablée : type pâte à biscuit, garnie de confiture

La tarte de pomme de terre : le vendredi comme le veut la tradition

Devant l'évolution de l'économie du pays, un service d'alimentation est à votre disposition. Vous sont proposés des produits alimentaires de base :

des produits laitiers, des charcuteries, des conserves, des biscuits...
mais aussi des produits d'entretien et d'hygiène.



**Jean-Pascal et Marie-Françoise
Mireille et Valérie (nos employées)
sont heureux de vous accueillir**

**tous les jours de la semaine ; sauf le jeudi (jour de fermeture hebdomadaire)
de 7 h 00 à 13 h 30 et de 15 h 30 à 20 h 00**

Et le fromage



Les Guérins Sigoyer TEL : 04 92 24 25 92

Mail : lachevrieriesdeceuse@orange.fr

Vente de fromages bio de chèvre et de vache

Horaires du magasin :

D'octobre à mai :

Ouvert du mercredi au dimanche
De 11h à 13h et de 16h à 19h

De juin à septembre :

Ouvert tous les jours
De 10 h à 13 h et de 16 h à 20 h

Fermeture annuelle du magasin :
du 23 décembre au 15 février

Jours de marché :

le vendredi AM à Saint Roch Gap

Vente aux AMAP :

Donalp (Gap) et la Saulce

Vente de chevreaux de boucherie :

sur commande avant le 31 janvier 2011

Activités à la ferme

Ferme pédagogique et de découverte :

Visite guidée pour les particuliers **en juillet et aout uniquement** avec traite, explications sur la fabrication de fromages et dégustation tous les mercredis et dimanches à 17h

Tarif : 4 euros pour les adultes, 3 euros pour les enfants (-12 ans), gratuit pour les – de 3 ans

Pour les groupes :

Toute l'année, nous consulter pour les réservations et tarifs.

Casse-croute à la ferme :

En juillet et aout le midi et le soir sur réservation : repas bio composés à partir de nos produits et avec les produits bio des fermes environnantes.

Goûter à la ferme :

En juillet et aout à partir de 16 h : assiette de dégustation des fromages de la ferme ou autres desserts à base de produits laitiers ou non

Gîte d'étape ou de groupe :

15 lits avec ou sans demi pension.

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Cycle 2 - Les olympiades

Mercredi 3 novembre 2010, nous
sommes allés à Veynes pour
participer aux olympiades de l'
USEP avec d'autres classes.

Aux olympiades,
on a fait des grillades
en buvant de la limonade.
On a fait des glissades
dans la marmelade
et des roulades
dans la chocolade.

Quelle rigolade

La classe des C.P.- C.E.1

Les oiseaux

Les oiseaux se font beaux.
Ils jouent dans l'eau
Puis ils partent en moto.
Et enfin, ils sont là-haut.

Loula

La vie des oiseaux

Les oiseaux
sont dans un bureau
avec la radio.
Ils font les zozo
avec un stylo.

Gwénaël

Les oiseaux mangent

Les oiseaux mangent des moineaux.
Les moineaux mangent des asticots.

Les asticots mangent des noix de coco
Que mangent les noix de coco ?

Apolline.

Drôles d'oiseaux

J'ai rangé des oiseaux
dans mon bureau
en faisant du piano.

J'ai rencontré des oiseaux
qui volaient là-haut.

Franck

L'oiseau zozo

Un oiseau
joue du piano
avec un moineau
qui mange un gâteau.
Il écoute la radio
sur un bateau

Nawelle

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Cycle 2

Les oiseaux

Les oiseaux volent là-haut
Ils sont hauts
Tout là-haut
Si haut
Qu'ils voient de haut
Tout Sigoyer, c'est beau !

Jean

Erwan et les oiseaux

Erwan est toujours dans les oiseaux
Les oiseaux volent dans l'eau
avec des moineaux
et des corbeaux manchot.
Erwan les regarde et les trouve beaux

Cassandra

Les oiseaux

Les oiseaux volent dans les roseaux.
Un oiseau picore une noix de coco.
Les oiseaux volent haut.
Un oiseau écoute la radio
sur un petit bateau.

Kiéran

Un oiseau mange

un oiseau
mange de la noix de coco,
du gâteau,
des haricots avec du choriso
et des asticots.
Il boit de l'eau
et du sirop.

Justine

Erwan et les oiseaux

Erwan est dans la lune.

Il a la tête dans les étoiles
et des étoiles dans la tête.

Il ne sait pas où il est,
Il n'est pas là.

Il ne sait pas où aller,
Il ne sait pas où il est.

Il ne se trouve pas lui même.

il a des papillons dans les yeux.

Il a la tête dans les étoiles
et des étoiles plein la tête.

La classe des CP-CE1

Les oiseaux

Un oiseau traîne dans la rue,
pique des petites fraises
dans le jardin de ma grand-mère.

Ma grand-mère s'énervé.
L'oiseau part à la recherche d'un gâteau.
L'oiseau trouve dans le coffre, un gâteau.

Morgane

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Cycle 3

Une drôle d'école!

par les élèves de cycle 3

Une mer d'équerres
Se balade sur des cahiers lunaires
Tout en écoutant un concert
De calculatrices solaires

Sévan

Toutes les matinées
Le maître nous fait regarder la télé.
Dans les toilettes
Courent des bêtes avec de drôles de têtes

Ambroise

Un troupeau baveux de limaces
Débarque dans la classe
En faisant une trace
Pour décoller dans l'espace

Lila

Dans la classe des petits des grains de riz
Jouent avec des canaris.
Dans la cour, une tour en velours tape des souris.
Dans le dortoir des fourmi rient.
Dans la classe des CP des fées tracent des traits

Guillemot

On peint le tableau couleur eau
Nos stylos s'accrochent au cartable de
Et toute l'école pour Guillemot
Se transforme en un grand mot :
Cool

Annabelle

Dans les lavabos dansent des
escargots
Dans le préau jouent des
éléphanteaux
Dans la salle de garderie, des otaries
Apprennent la géographie.

Lison

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Cycle 3

Sur le tableau un super duo
De gros moineaux rigolos
Fait des sauts à moto
Sur une piste de snow

Simon

Ce matin, pour la maîtresse quelle galère!
C'était la guerre contre les affaires scolaires!
Les tuyaux branchés au lavabo inondent les bureaux!
Nous plongeons au fond de l'eau en attrapant nos
ciseaux

Jean-Loup

Sur le plafond
Il y a des marrons
Et des champignons
Qui forment un rond

Dans la cour de récréation on se donne des
marrons
Les arbres feuillus nous donnent des ballons
Le globe tombe sans aucun son
Les équerres tombent en faisant la guerre

Victor

Dans le préau, des corbeaux
Des moineaux et des crapauds font
les beaux
Des cochons et des moutons
sautent au plafond
Des limaçons font la course en
chaussons.

Aujourd'hui l'école est un chapiteau
Ou l'on exerce des lionceaux
A écrire sur les tableaux
Pendant que le public prend des photos.

Clarisse

Lisa

Dans la cour poussent des choux partout
Dans le dortoir des petits, arrivent des fourmis
Dans le préau jouent des tableaux tout chauds
Dans la salle de garderie des canaris
Tout gris font du bruit.

Dans la cour de récréation, des moutons
S'amuse avec des caméléons.
Dans la classe des petits
Camille chante avec Jérémy.

Mila

Rose

Des ouistitis arrivent avec des paninis
Sans prévenir dans la classe de madame Bikini
Elle est jolie
Et elle habite au paradis.

Florian

Etat - Civil 2010 (2^{ème} Semestre)

Naissances



- PLANCHE- -CHARLE Abel, le 1^{er} juillet 2010, fils de Julien PLANCHE et Aude CHARLE, les Murets
- FINE Louison, le 19 juillet 2010, fille d'Olivier et de Sabrina MAAFA, Saint Laurent
- GREGOIRE Maël, le 19 novembre 2010, fils de Thierry et GIRAUD Angélique, Au-delà le pont
- LAPLACE Timéo, le 15 décembre 2010, fils de Nicolas et Céline DESMET, le village
- SCHILLOT Tifenn, le 18 décembre 2010, Les Parots
- TURPIN Sacha, le 19 décembre 2010, les Parots

Mariages

- SABATIER Stéphane et GREGOIRE Séverine, le 03 juillet 2010, le village
- SIBELLAS Franck et DAMBEL Elodie, le 17 juillet 2010, Saint Laurent

Décès

- POMMERAIS Marlène née GAUDEFROY, le 30 septembre 2010, Le Villard
- DIMAS Xavier, le 30 novembre 2010, Foyer des Guérins

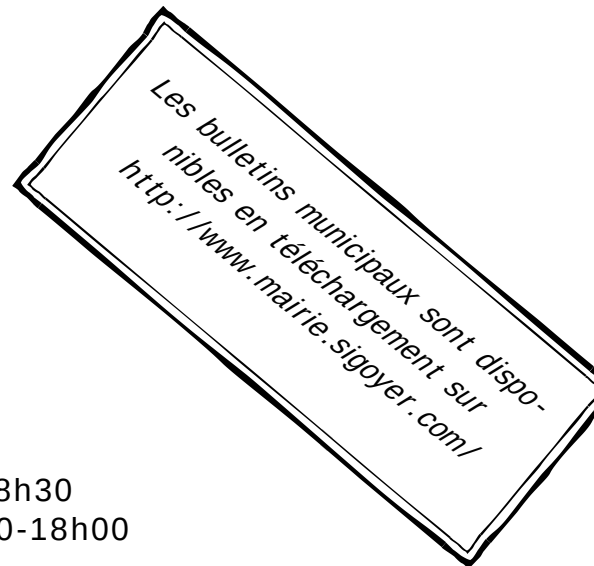


Suivants actes et avis reçus en mairie entre le 26 juin et le 31 décembre 2010

PAGE PRATIQUE...

Mairie :

Secrétariat 04 92 57 83 31
Télécopie 04 92 57 96 09
Messagerie électronique : mairie.sigoyer@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie.sigoyer.com



Ouverture au public : lundi, vendredi 13h30-18h30
mercredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Municipalité :

Maire : Maurice RICARD 04 92 57 92 14
Adjoint : Michel MEUNIER 04 92 57 93 51
Jacques MICHALINOFF 04 92 57 86 56
André GARCIN 04 92 57 83 13

Bâtiments communaux :

- Salle des deux Céüze : Jean-Marc CORNIL, responsable, 04 92 57 87 47
- École : 04 92 57 91 12
- Bibliothèque : ouverture le vendredi 17h00-19h00

La Poste :

04 92 57 83 00
Ouverture au public : tous les matins 9h-12h
sauf le mercredi (bureau fermé)

Communauté de Communes TALLARD-BARCILLONNETTE (CCTB)

Président : Rémi COSTORIER

- Bureaux : 04 92 54 16 66
 - Déchetterie : 04 92 54 27 29
- Horaires d'ouverture : lundi mercredi samedi 8-12h et 14-18h
Mardi jeudi vendredi 14-18h
- Office de Tourisme : 04 92 54 04 29

www.tourisme-tallard-barci.com

Département :

Conseiller général : Jean-Michel ARNAUD (mairie de Tallard) 04 92 54 10 14
Jmarnaud.cg@wanadoo.fr

Hôtel du Département BP 159 Place Saint Arnoux 05008 GAP CEDEX

Assistante Sociale : 04 92 53 20 40

Maison des solidarités 3 rue E. Cézanne 05000 GAP





Bonne Année 2011